

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 2 NOVEMBRE 2015 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire ainsi que Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Mme Caroline Rioux, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et demande un moment de silence pour le décès de M. Serge Martel et M. Jean-Jacques Morin. Il ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2015-11-343

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit avec les modifications suivantes :

1. Adoption de l’ordre du jour

1.1 Adoption de l’ordre du jour;

2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture

2.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2015;

3. Pétitions

4. Correspondances

4.1 Demande financière de la Table jeunesse socio-économique Memphrémagog;

4.2 Confirmation de la cotisation annuelle 2016 du Réseau-Biblio;

4.3 Certificat de conformité de la MRC du règlement municipal 2015-08 modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2012-08;

4.4 Demande d’aide financière de Conservation des vallons de la Serpentine;

4.5 Réponse du MTQ à la résolution municipale numéro 2015-08-263;

4.6 Accusé de réception du MTQ de la résolution municipale 2015-10-334;

4.7 Appui conditionnel de la MRC Brome Missisquoi concernant le train de passager Montréal-Sherbrooke;

5. Administration générale

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

5.2 Résolution autorisant la dépense pour les activités des membres du conseil avec les employés municipaux pour le temps des Fêtes;

5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires;

- 5.4 Rapport du maire concernant la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2014 ainsi qu'une indication préliminaire de la situation financière de l'année 2015 et les orientations générales du budget 2016;
- 5.5 Administrateur principal de l'application Accès D Affaires;
- 5.6 Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc;
- 5.7 Reconnaissance d'organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'union des municipalités du Québec;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 octobre 2015;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 octobre 2015;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois d'octobre 2015;
- 6.4 Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015 et des prévisions au 31 décembre 2015 tel que requis par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*;
- 6.5 Acceptation du décompte progressif # 1 – Agrandissement de la caserne incendie et réfection du garage municipal;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Fermeture de la rue Principale pour les Fêtes de Noël;
- 7.2 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les motoneigistes du Memphrémagog* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;
- 7.3 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les Pionniers de Valcourt* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;
- 7.4 Demande de soutien – Pacte rural;
- 7.5 Formation pour le personnel du Bureau d'accueil touristique;
- 7.6 Entente de service avec Agence Lion;
- 7.7 Achat d'une page publicitaire du Guide touristique Memphrémagog;
- 7.8 Remboursement des frais de la surtaxe de Magog;
- 7.9 Rapport verbal de M. Philippe-Denis Richard de la rencontre du comité culturel tenue le 2 octobre 2015;
- 7.10 Achat de deux (2) buts de hockey;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie et adoption du Plan de mise en œuvre de la municipalité dans le cadre du schéma de couverture de risques;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 23 octobre 2015;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois d'août 2015;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois d'août 2015;
- 10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'octobre 2014;
- 10.4 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 15 octobre 2015;
- 10.5 Acceptation du rapport de la gestion de l'eau potable 2014;
- 10.6 Mandat à Exp. pour le balancement hydraulique dans le cadre des travaux de la TECQ;

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 15 septembre 2015;

12. Demandes de dérogation mineure

12.1 Demande pour construire un garage en cour avant au 7 chemin de la Tourterelle, lot 2 238 180;

13. Demandes d’approbation au règlement PIIA

13.1 Demande pour construire une remise de 3,0 x 3,6 mètres au 19 rue du Ruisseau, 4 379 837;

13.2 Demande pour installer une enseigne de 1,27 m² et pour rénover (revêtement et fenêtre) au 359-361 rue Principale (restaurent le St-Édouard), lot 4 380 185;

13.3 Demande pour changer le revêtement au 231 rue Principale, lot 4 380 072;

13.4 Demande pour installer deux fenêtres dans le solage au 6 chemin du Théâtre, lot 2 239 834;

13.5 Demande pour une construction résidentielle de 8,53 x 9,75 m sur la rue de Villebois, lot 5 164 927;

13.6 Demande pour agrandir une résidence de 7,9 x 3,3 mètres au 4 chemin de la Berge, lot 2 235 894;

14. Rapport sur l’émission des permis

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de d’octobre 2015;

15. Avis de motion

15.1 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2015-12 relatif à l’occupation du domaine public de la municipalité d’Eastman;

15.2 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2015-13 amendant le règlement de zonage 2012-08 afin de mettre à jour la définition d’inspecteur en bâtiment;

15.3 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2015-14 amendant le règlement de construction 2013-06 afin de remplacer l’expression « officier municipal » par l’expression « inspecteur en bâtiment »;

16. Règlements

16.1 Adoption du projet de règlement 2015-13 amendant le règlement de zonage 2012-08 et fixant la date de l’assemblée de consultation;

16.2 Adoption du projet de règlement 2015-14 amendant le règlement de construction 2013-06 et fixant la date de l’assemblée de consultation;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2015;

RÉSOLUTION 2015-11-344

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

3. PÉTITIONS

4. CORRESPONDANCES

4.1 Demande financière de la Table jeunesse socio-économique Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

4.2 Confirmation de la cotisation annuelle 2016 du Réseau-Biblio;

Le conseil prend acte.

4.3 Certificat de conformité de la MRC du règlement municipal 2015-08 modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2012-08;

Le conseil prend acte.

4.4 Demande d'aide financière de Conservation des vallons de la Serpentine;

Le conseil prend acte.

4.5 Réponse du MTQ à la résolution municipale numéro 2015-08-263;

Le conseil prend acte.

4.6 Accusé de réception du MTQ de la résolution municipale 2015-10-334;

Le conseil prend acte.

4.7 Appui conditionnel de la MRC Brome Missisquoi concernant le train de passager Montréal-Sherbrooke;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog notamment concernant le train de passage Montréal-Sherbrooke, l'ensemble d'intérêt patrimonial et le budget 2016 de la MRC.

5.2 Résolution autorisant la dépense pour les activités des membres du conseil avec les employés municipaux pour le temps des Fêtes;

RÉSOLUTION 2015-11-345

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent organiser, pour le temps des Fêtes, un repas avec les employés municipaux afin de favoriser les relations interpersonnelles et de souligner la reconnaissance du conseil envers son personnel;

ATTENDU QUE cette reconnaissance s'adresse aussi aux bénévoles de la bibliothèque et des pompiers à temps partiels;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin

appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

QUE le conseil autorise la dépense d'un montant maximum de 2 000 \$ pour les activités des Fêtes des membres du conseil avec les employés municipaux.

QUE la contribution de la municipalité soit partagée selon le groupe d'employés à savoir :

• Employés bénévoles de la bibliothèque	500 \$
• Pompiers temps partiels	350 \$
• Membres du conseil et autres groupes d'employés	1 150 \$
TOTAL :	2 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires;

Le conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier et directeur général d'un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires qui a été remis à tous les membres du Conseil conformément à la *Loi sur les Élections et Référendums*. Ce formulaire doit être rempli annuellement par les élus et remis au directeur général suite à la date d'anniversaire de leur élection.

5.4 Rapport du maire concernant la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2014 ainsi qu'une indication préliminaire de la situation financière de l'année 2015 et les orientations générales du budget 2016;

Le conseil prend acte du rapport du Maire concernant la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2014, ainsi qu'une indication préliminaire de la situation financière de l'année 2015 et les orientations générales du budget 2016.



**SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**
RAPPORT DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL
PAR
MONSIEUR YVON LARAMÉE, MAIRE
À UNE SÉANCE TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015

Chères concitoyennes et chers concitoyens,
Membres du conseil municipal,

Selon les dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, au moins quatre (4) semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le Maire fait rapport sur la situation financière de sa municipalité, au cours d'une séance du conseil.

Le Maire doit traiter des derniers états financiers, du dernier rapport de l'auditeur indépendant, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait et des orientations générales du prochain budget.

En vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le Maire doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention

des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Le maire dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis le mois de décembre 2014 ainsi que tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ dont le total est de plus de 25 000 \$ pour un même cocontractant.

ÉTATS FINANCIERS 2014 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le conseil municipal adoptait, à la séance régulière du 4 mai 2015, le rapport financier au 31 décembre 2014. L'état des activités financières pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

Revenus de fonctionnement	3 714 513 \$
Charges avant amortissement	(3 126 231)
	<u>588 282</u>
Remboursement de la dette à long terme	(245 959)
Affectation aux activités d'investissement	(17 000)
Affectations - Excédent accumulé et fonds réservés	48 764
Excédent des activités de fonctionnement pour l'année 2014	<u>374 087 \$</u>
Surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2013	452 098 \$
Affectations de l'année 2014	44 232
Excédent des activités de fonctionnement pour l'année 2014	374 087
Surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2014	<u>870 417 \$</u>
Revenus d'investissement	252 488 \$
Charges	(3 005 325)
	<u>(2 752 837)</u>
Affectation des activités de fonctionnement	17 000
Affectations - Excédent accumulé	8 799
Immobilisations en cours à financer au 31 décembre 2014	<u>2 727 038 \$</u>

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton s.e.n.c.r.l et représentent l'état véritable et exact de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2014 ainsi que les recettes et les dépenses pour l'exercice clos à cette date.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES : ÉTATS FINANCIERS 2015

Le conseil municipal a adopté un budget de 4 155 568 \$ pour l'année 2015. Ce budget nous a permis d'atteindre nos objectifs notamment en travaux d'amélioration de voirie, travaux d'infrastructures, de maintien des services et de révision de la réglementation. Une estimation préliminaire des revenus et dépenses pour les derniers mois de l'année 2015, ajoutée à nos résultats après 10 mois d'opération, nous permet de prévoir un surplus budgétaire au 31 décembre 2015.

Le conseil municipal, au cours des prochaines semaines, procédera à l'étude du budget 2016 et s'efforcera de conserver un niveau raisonnable de la charge fiscale des citoyens(nes) d'Eastman. Un programme d'immobilisations sera également étudié.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX EN 2015

Le traitement alloué aux élus municipaux en 2015 s'établit comme suit :

	Maire	Conseiller
Rémunération fixe :	13 600 \$	4 533 \$
Allocation des dépenses :	<u>6 800 \$</u>	<u>2 267 \$</u>
	20 400 \$	6 800 \$

Par la Municipalité régionale de comté Memphrémagog :

Le Maire ou son représentant reçoit une rémunération pour chaque présence à la réunion du Conseil de la MRC.

Rémunération	146,72 \$
Allocation	73,36 \$

Il touche également une rémunération pour chaque présence à différents comités.

Rémunération	130,41 \$
Allocation	65,21 \$

RÉALISATIONS 2015

ADMINISTRATION

La municipalité a revu la composition de son équipe administrative, notamment à la suite d'un congé prolongé d'une employée. La réflexion a permis de dégager une orientation permettant un soutien accru à la direction générale par l'ajout d'un poste de direction générale adjointe. Par ailleurs, une politique de rendement a fait partie des projets sur lesquels le comité administratif s'est penché.

La municipalité a travaillé sur deux dossiers importants d'acquisition d'immeubles. La transaction de l'immeuble de la Caisse populaire devrait être conclue avant la fin de l'année 2015. Les discussions et planification des prochaines étapes se poursuivront avec la Fabrique Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour les immeubles leur appartenant.

AIDE FINANCIÈRE

Au cours de l'année 2015, la Municipalité a obtenu les aides financières suivantes :

- **Ministère des transports – réfection des routes**

Coût estimé	200 000 \$
Aide obtenue	14 999 \$ + 7 702 \$ = 22 701 \$

- **Pacte rural – MRC Memphrémagog – abri du Parc Missisquoi**

Coût estimé	50 000 \$
Aide obtenue	6 065 \$

ENVIRONNEMENT

L'expérience des dernières années et de 2015 concernant la collecte des matières organiques et l'implantation des collectes particulières (gros rebuts et écocentre) confirment, encore une fois, la sage décision de la municipalité d'opter pour ces

collectes. Certes, le changement d'habitudes des citoyens et l'adhésion de ceux-ci à ces activités demeurent la clé du succès. Cet effort collectif a permis à la municipalité d'augmenter de 25 tonnes le tonnage du compost. Toutefois, on sent un ralentissement quant à l'accroissement du tonnage recyclage et une légère augmentation des matières destinées à l'enfouissement.

La contribution financière municipale aux projets environnementaux pour la correction de problématiques environnementales notamment en matière de réduction de l'apport de sédiments dans les lacs s'élève à plus de 30 000 \$ en études et à près de 45 000 \$ pour la correction de fossés et l'aménagement de bermes de rétention. Voilà une belle démonstration de préoccupation municipale à l'amélioration de la qualité de l'eau des lacs.

Les travaux de reconstruction du barrage du lac Orford se sont poursuivis. Des délais dans la réalisation des étapes de reconstruction nous font croire que ce dossier se poursuivra au-delà de 2015.

TRAVAUX PUBLICS

Les fortes pluies de juin et septembre ont créé des bris importants sur plusieurs ponceaux, notamment sur le chemin de Mont-Bon-Plaisir et sur les fossés du chemin des Diligences. Ces travaux, hors programmation régulière, ont occasionné des coûts importants dont seulement une faible partie est remboursée par l'Etat.

Outre les travaux réguliers d'entretien, la municipalité a poursuivi ses travaux de pavage majeurs (des Pins, Missisquoi et de la Traverse).

La restructuration du service des travaux publics a permis à la municipalité de confirmer l'embauche de deux nouveaux journaliers dont un spécialement dédié aux parcs et espaces verts.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Encore cette année, des efforts importants ont été mis à l'amélioration du réseau de sentiers du Parc Missisquoi. De plus, l'ajout d'un abri permettant un espace de pique-nique aménagé. Cet aménagement apporte un cachet nouveau à l'entrée de ce lieu de pratique de plein-air.

Outre les activités habituelles (Fête nationale, Halloween, Plaisirs d'hiver, Fête de la pêche), la 2^e édition d'Eastman en couleur a favorisé le développement d'activités par les commerçants. La participation de ceux-ci mérite d'être soulignée.

Le comité culturel a poursuivi ses activités (un livre un village, spectacles et conférences) et la révision de la politique culturelle. La municipalité a élaboré un plan d'action dans le cadre du projet « Cœur villageois » en partenariat avec l'ATR dans le but de revitaliser le noyau villageois.

URBANISME

Comme à chaque année, la révision des règlements, dans le but d'améliorer la gestion du territoire, est au cœur du service de l'urbanisme. Seize (16) règlements ont été adoptés en cours d'année. Le CCU a aussi entamé une réflexion sur le règlement des PIIA. De plus, plusieurs projets de développement ont fait l'objet d'analyse par le personnel et les membres du CCU.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

L'année 2015 aura été fructueuse en matière de sécurité publique et incendie. En effet, après une belle négociation avec les représentants de la municipalité de Bolton-Est, nous avons conclu une entente de desserte de service sur une partie du territoire de Bolton-Est d'une durée de dix (10) ans. Une réalisation dont nous pouvons être fiers.

La municipalité a procédé à l'agrandissement de la caserne incendie et la rénovation du garage municipal. Une immobilisation importante pour la municipalité.

Récemment, le projet de Premiers répondants a débuté notamment par le soutien à la formation des pompiers et par la définition d'un plan d'action.

ORIENTATIONS 2016

La journée de planification annuelle du conseil se tiendra le 4 novembre 2015, je ne suis donc pas en mesure de vous indiquer les orientations principales qui seront retenues. Cependant, je peux vous affirmer que les élus et la directrice générale travailleront sur les dossiers d'importance en cours, notamment :

- La poursuite de la mise à jour des règlements d'urbanisme;
- La poursuite de la mise en oeuvre du plan directeur pour le Parc Missisquoi-Nord ;
- Le soutien au développement économique notamment par la mise en oeuvre du plan d'action du projet Cœurs villageois;
- La mise en oeuvre du programme triennal d'immobilisations;
- La conclusion d'ententes sur l'acquisition d'immeubles;
- Poursuite de la mise en oeuvre du plan d'intervention des infrastructures notamment en regard de réfection de conduites d'eau potable;
- Collaboration auprès de la MRC pour l'optimisation des services incendie.

Les responsabilités de la municipalité ne cessent de s'accroître, tant par les obligations transmises par les différents ministères que par les besoins grandissants des citoyens. L'enjeu est d'abord de rencontrer toutes ces exigences en assurant la qualité de vie des citoyens et la croissance des entreprises en ayant comme souci l'équité et le maintien d'une charge fiscale raisonnable. Ce défi est au cœur des préoccupations des membres du conseil et du personnel administratif. Nos actions sont toutes portées par cet engagement. En ce sens, nous pouvons être fiers de nos réalisations.

5.5 Administrateur principal de l'application Accès D Affaires;

RÉSOLUTION 2015-11-346

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le secrétaire-trésorière adjointe, Mme Ginette Bergeron, soit et est nommée administrateur principal de l'application Accès D Affaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc;

RÉSOLUTION 2015-11-347

Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

appuyé par le conseiller, Maurice Séguin

QUE le conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 8 septembre 2015 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, à savoir, 2 500 \$ pour une banque d'heures de 15 heures;

QUE le conseil mandate le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., de procéder au recouvrement de créances municipales impayées selon les termes de l'offre de service du 8 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Reconnaissance d'organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'union des municipalités du Québec;

RÉSOLUTION 2015-11-348

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

ATTENDU QU'un organisme demande à être reconnu par le conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller Patrick McDonald**

QUE le conseil reconnaisse L'Association des résidents pour la protection de l'environnement du lac d'Argent (ARPELA) aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 octobre 2015;

RÉSOLUTION 2015-11-349

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 octobre 2015 au montant de 132 683,94 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 octobre 2015;

RÉSOLUTION 2015-11-350

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 5 octobre 2016 et ce, pour un montant de 37 273,15 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois d'octobre 2015;

RÉSOLUTION 2015-11-351

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 5 octobre 2015, et ce, pour un montant de 49 616,09 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2015 et des prévisions au 31 décembre 2015 tel que requis par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*;

Le conseil prend acte.

6.5 Acceptation du décompte progressif # 1 – Agrandissement de la caserne incendie et réfection du garage municipal;

RÉSOLUTION 2015-11-352

ATTENDU la recommandation de paiement de M. Martin Charland de **Jubinville et associés** en regard du décompte progressif # 1 en date du 31 octobre 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil accepte le décompte progressif # 1 pour l'agrandissement de la caserne incendie et la réfection du garage municipal ;

QUE le conseil autorise le paiement de la facture no 829, au montant de 73 155,49 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Fermeture de la rue Principale pour les *Féeries de Noël 2015*;

RÉSOLUTION 2015-11-353

ATTENDU QUE la Municipalité envisage des activités lors des *Féeries de Noël* qui demandent la fermeture de rues;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise la demande de fermeture de la rue Principale, entre le chemin du Lac-d'Argent et le chemin George-Bonnallie, auprès du Ministère des transports du Québec (MTQ), de 18h00 à 19h30, afin que se déroule la parade de Noël le samedi 5 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les motoneigistes du Memphrémagog* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

RÉSOLUTION 2015-11-354

ATTENDU QUE le club *Les motoneigistes du Memphrémagog* déclare avoir souscrit une police d'assurance de responsabilité civile générale d'une limite de 2 millions;

ATTENDU QUE selon l'information obtenue à ce jour, le club *Les motoneigistes du Memphrémagog* sera en opération pour la saison hivernale, tel que prévu;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de signer une entente de cession de droit de passage en faveur du club *Les motoneigistes du Memphrémagog* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente de cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige concernant les propriétés de la municipalité listées ci-dessous, pour une période d'une année se terminant le 1^{er} avril 2016:

- Plage municipale (accès au Lac d'Argent)
- Rue Martin
- Rue de la Grève
- Terrain situé au 395 rue Principale
- Passage sur le terrain de balle
- Chemin et viaduc Bellevue

QUE le conseil autorise la circulation des motoneiges sur les chemins et terrains de la municipalité aux conditions suivantes :

- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* devra s'assurer de la sécurité des usagers du sentier en tout temps;
- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* sera responsable de maintenir une signalisation adéquate sur toute la longueur du sentier;
- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* devra fournir à la Municipalité son plan d'aménagement et de signalisation avant le début de la saison;
- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* dégage la Municipalité de tout recours contre elle en tant que propriétaire et reconnaît sa seule responsabilité quant à l'entretien et la surveillance du sentier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les Pionniers de Valcourt* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

RÉSOLUTION 2015-11-355

ATTENDU QUE le club *Les Pionniers de Valcourt* déclare avoir souscrit une police d'assurance de responsabilité civile générale d'une limite de 2 millions;

ATTENDU QUE selon l'information obtenue à ce jour, le club *Les Pionniers de Valcourt* sera en opération pour la saison hivernale, tel que prévu;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de signer une entente de cession de droit de passage en faveur du club *Les Pionniers de Valcourt* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente de cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige concernant les propriétés de la municipalité listées ci-dessous, pour une période d'une année se terminant le 1^{er} avril 2016:

- Passage Khartoum, de la limite de la municipalité de Bonsecours jusqu'au chemin des Diligences;
- Traverse du chemin des Diligences.

QUE le conseil autorise la circulation des motoneiges sur les chemins et terrains de la municipalité aux conditions suivantes :

- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* devra s'assurer de la sécurité des usagers du sentier en tout temps;
- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* sera responsable de maintenir une signalisation adéquate sur toute la longueur du sentier;
- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* devra fournir à la Municipalité son plan d'aménagement et de signalisation avant le début de la saison;
- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* dégage la Municipalité de tout recours contre elle en tant que propriétaire et reconnaît sa seule responsabilité quant à l'entretien et la surveillance du sentier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Demande de soutien – Pacte rural;

RÉSOLUTION 2015-11-356

ATTENDU QUE la municipalité entend présenter une demande au Pacte rural pour permettre la construction d'un abri / toilette au parc Missisquoi;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de développement touristique de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité entend investir un montant au moins égal à celui apporté par la subvention du Pacte rural;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil appuie la demande de la municipalité d'Eastman auprès du programme du Pacte rural afin de réaliser la construction d'un abri / toilette au parc Missisquoi;

QUE le conseil confirme sa contribution au projet de tout montant d'argent requis pour compléter la contribution du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Formation pour le personnel du Bureau d'accueil touristique;

RÉSOLUTION 2015-11-357

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise Mme Mélanie Norchet et Mme Diane Duquette à assister à la formation « Penser client » offerte par le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme qui aura lieu le 18 novembre 2015 à Sherbrooke, au coût de 99 \$ par personne plus les taxes applicables;

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Entente de service avec Agence Lion;

RÉSOLUTION 2015-11-358

ATTENDU QU'Agence Lion offre à la municipalité des rabais importants dans le cadre d'une entente de service;

ATTENDU la recommandation favorable de la coordonnatrice aux loisirs;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise Mme Marie-Lou Laramée à signer l'entente de service proposée par *Agence Lion* telle que déposée pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Achat d'une page publicitaire du Guide touristique Memphrémagog;

RÉSOLUTION 2015-11-359

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil autorise l'achat d'une page promotionnelle au Guide touristique Memphrémagog pour la promotion de la municipalité de façon générale et pour la promotion d'Eastman en couleur à l'édition 2016 du Guide, au coût de 1 960 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil attribue cette dépense à même les budgets prévus au poste 02-629-00-349-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 Remboursement des frais de la surtaxe de Magog;

RÉSOLUTION 2015-11-360

ATTENDU la résolution 2014-03-109;

ATTENDU la validation de la demande par la coordonnatrice aux loisirs et sa recommandation favorable;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise le remboursement de 120,00 \$ pour l'inscription de Marie Dagenais et Alice Dagenais à l'activité HOCKEY offerte par la Ville de Magog pour la saison 2015-2016;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9 Rapport verbal de M. Philippe-Denis Richard de la rencontre du comité culturel tenue le 2 octobre 2015;

M. Philippe-Denis Richard, fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du comité culturel tenue le 2 octobre 2015.

7.10 Achat de deux (2) buts de hockey;

RÉSOLUTION 2015-11-361

ATTENDU l'importance de s'assurer de la sécurité des usagers de la patinoire pour la pratique du hockey;

ATTENDU des recommandations du *Ministère de l'éducation, direction de la promotion de la sécurité, secteur du loisir et du sport*;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise l'achat de deux (2) buts de hockey de type « Pratique OHA », au coût de 799,95 \$ la paire, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

8.2 Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et adoption du Plan de mise en œuvre de la municipalité dans le cadre du schéma de couverture de risques;

RÉSOLUTION 2015-11-362

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie, une municipalité régionale de comté doit établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a attesté de la conformité du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog le 11 février 2008 et qu'il est entré en vigueur le 3 avril 2008;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 30 de cette Loi, la révision du schéma de couverture doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

ATTENDU QUE la MRC, de concert avec les municipalités locales, travaille à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie depuis plusieurs mois et que la municipalité lui a communiqué, comme le prévoit l'article 13 de la Loi, les informations nécessaires à la révision du schéma et lui a fait part des moyens qu'elle peut prendre pour optimiser ses ressources en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la municipalité a eu l'occasion de donner son avis à la MRC sur les propositions en mentionnant l'impact de celles-ci sur l'organisation de ses ressources humaines, matérielles et financières, le cas échéant tel que le prévoit l'article 15 de la Loi;

ATTENDU QU'il y a lieu, tel que le prévoit l'article 16, que les actions et leurs conditions de mise en œuvre prévues au schéma révisé, traduites dans un plan, soient adoptées par la municipalité;

ATTENDU QUE le Plan de mise en œuvre de la municipalité a fait l'objet d'une mise à jour par le comité de sécurité incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE cette mise à jour rencontre les exigences du schéma de couverture de risques;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU,

QUE la municipalité d'Eastman adopte le plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que le chapitre VI intitulé « Objectifs de prévention et de protection » du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.

QUE le conseil adopte le Plan de mise en œuvre de la municipalité d'Eastman tel que présenté et joint en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du président du comité des travaux publics de la rencontre du 23 octobre 2015;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 23 octobre 2015.

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois d'août 2015;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois d'août 2015;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'octobre 2015;

Le Conseil prend acte.

10.4 Rapport verbal du représentant du comité consultatif en environnement de la rencontre du 15 octobre 2015;

M. Patrick McDonald, conseiller municipal et représentant du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 15 octobre 2015.

10.5 Acceptation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2014;

RÉSOLUTION 2015-11-363

ATTENDU QUE la Stratégie d'économie d'eau potable du *Ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire* indique que les municipalités doivent produire un rapport annuel de la gestion de l'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé le rapport 2014 auprès du *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

ATTENDU QUE le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* a approuvé le rapport le 2 octobre 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil accepte le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Mandat à Exp. pour le balancement hydraulique dans le cadre des travaux de la TECQ;

RÉSOLUTION 2015-11-364

ATTENDU l'approbation du MAMOT de la programmation dans le cadre des travaux pouvant être financés par la TECQ;

ATTENDU QUE parmi ces travaux se retrouve le balancement hydraulique du réseau d'eau potable;

ATTENDU la proposition d'Exp. datée du 18 février 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil mandate la firme Exp. à procéder au balancement hydraulique du réseau d'eau potable pour un montant maximal de 10 000 \$ à taux horaire, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit et est assumée par la subvention provenant de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 15 septembre 2015;

Le Conseil prend acte.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

12.1 Demande pour construire un garage en cour avant au 7 chemin de la Tourterelle, lot 2 238 180;

RÉSOLUTION 2015-11-365

ATTENDU la demande pour construire un garage en cour avant au 7 chemin de la Tourterelle, lot 2 238 180;

ATTENDU **QUE** le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 15 septembre 2015;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour construire une remise de 3,0 x 3,6 mètres au 19 rue du Ruisseau, 4 379 837;

13.2 Demande pour installer une enseigne de 1,27 m² et pour rénover (revêtement et fenêtre) au 359-361 rue Principale (restaurant le St-Édouard), lot 4 380 185;

13.3 Demande pour changer le revêtement au 231 rue Principale, lot 4 380 072;

13.4 Demande pour installer deux fenêtres dans le solage au 6 chemin du Théâtre, lot 2 239 834;

13.5 Demande pour une construction résidentielle de 8,53 x 9,75 m sur la rue de Villebois, lot 5 164 927;

13.6 Demande pour agrandir une résidence de 7,9 x 3,3 mètres au 4 chemin de la Berge, lot 2 235 894;

RÉSOLUTION 2015-11-366

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 14 octobre 2015 (rés. 2015-52) pour les points 13.1, 13.3, 13.4, 13.5 et 13.6 et conditions spécifiques pour le point 13.2;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA avec les conditions spécifiques, pour le point 13.2, de donner suite favorablement à la requête du demandeur tout en invitant le demandeur à souscrire aux recommandations suivantes, à savoir, (i) démolir le balcon du 2^e étage du bâtiment, (ii) remplacer le revêtement extérieur du bâtiment en priorisant les façades avant et latérales, invitant le demandeur à réaliser les quatre façades du bâtiment cet automne, si la température le permet, (iii) surélever la future fenêtre de façon à ce que toutes les fenêtres de l'étage soient au même niveau et (iv) présenter un esquisse de son enseigne à l'échelle comprenant la couleur et les matériaux;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'octobre 2015;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-12 relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité d'Eastman;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2015-12.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-13 amendant le règlement de zonage 2012-08 afin de mettre à jour la définition d'inspecteur en bâtiment;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2015-13.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- De mettre à jour la définition d'inspecteur en bâtiment.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.3 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-14 amendant le règlement de construction 2013-06 afin de remplacer l'expression « officier municipal » par l'expression « inspecteur en bâtiment »;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2015-14.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- De remplacer l'expression « officier municipal » par l'expression « inspecteur en bâtiment ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du projet de règlement 2015-13 amendant le règlement de zonage 2012-08 et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2015-11-367

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 2015-13 amendant le règlement de zonage 2012-08;

Le présent projet de règlement 2015-13 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De mettre à jour la définition d'inspecteur en bâtiment.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 7 décembre 2015, à 19h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du projet de règlement 2015-14 amendant le règlement de construction 2013-06 et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2015-11-368

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 2015-14 amendant le règlement de construction 2013-06;

Le présent projet de règlement 2015-14 aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- De remplacer l'expression « officier municipal » par l'expression « inspecteur en bâtiment ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 7 décembre 2015, à 19h10, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

- ❖ Mme Nathalie Lemaire souligne la participation des commerçants et citoyens à la journée d'Halloween. Elle rappelle l'activité de clôture de la 5^e édition de l'activité « Un livre, un village » qui se tiendra le 12 novembre 2015, à 14h00, à la bibliothèque municipale.

.....

M. Pierre Boutin demande à la municipalité d'avertir les clubs de motoneigistes pour qu'ils circulent sur le sentier dédié à cette fin sur le lac d'Argent.

Mme Marie-Eve Lejour exprime sa doléance concernant la fermeture du ponton du chemin des Diligences et questionne sur le délai de réalisation de remplacement du ponton. Elle demande s'il y a d'autres alternatives.

M. Daniel Monette questionne la planification et les coûts du remplacement du ponton.

Mme Diane Trudel exprime son mécontentement quant à la fermeture du chemin des Diligences

M. Michel Bellerose indique que de son côté, la fermeture du chemin est une bonne chose. Il demande combien d'années la municipalité sera-t-elle en rattrapage pour la réfection des routes.

M. Claude Brousseau demande à la municipalité de faire mieux lors d'une éventuelle situation de fermeture de chemin.

M. Claude Désautels fait un énoncé sur les sentiers de motoneige sur les lacs. Il demande quand les travaux sur le chemin du Hibou se feront.

M. Jacques Morissette souligne le fait que la contribution sur les investissements en infrastructure n'a pas eu trop d'impact sur le taux de taxation au cours des dernières années et en félicite le conseil.

M. Maurice D'Anjou souligne qu'il a eu des problèmes avec la collecte des matières résiduelles.

Mme Marie-Eve Lejour demande si la municipalité a un plan pour la promotion touristique.

M. Simon Savard questionne l'acquisition de l'église et du presbytère et la vision de la municipalité concernant ces immeubles.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2015-11-369

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 21h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée,
Maire

Caroline Rioux
Directrice générale et secrétaire-trésorière